

REÇU LE

- 4 AVR. 2019

Préfecture du Cher

→ DDT



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DDT Cher

10 AVR. 2019

DIRECTION

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le **29 MARS 2019**

**Le Président de la mission régionale
l'autorité environnementale**

à

Madame la Préfète du Cher
Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES Cedex

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

Dossier : Projet de parc photovoltaïque à Saint-Amand-Montrond (18)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 21/01/2019

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 21/03/2019

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

**Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire**

Étienne LEFEBVRE

**Copie : M. le DREAL
DDT 18**

Adresse postale : 5, avenue Buffon - CS 96407 - 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 41 - Fax: 02 36 17 41 01

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

